

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024 – 15H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents: ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU

Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents: FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël,

ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 28 novembre 2024.

Vote: Pour à l'unanimité

2/ Décisions Modificatives — Budget commune et budget Eau.

Madame le Maire procède à la présentation des éléments indiqués dans les tableaux ci-dessous :

➤ Décision Modificative n°2 – Budget Commune :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2135 / 52	Installations générales, agencements, aménagements des const	200 000,00
21 / 2138 / 52	Autres constructions	100 000,00
21 / 2135 / 63	Installations générales, agencements, aménagements des const	100 000,00
		1 ,
	Total	400 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2135 / 22	Installations générales, agencements, aménagements des const	200 000,00
23 / 231 / 90	Immobilisations corporelles en cours	200 000,00
-		
ii ii		
	Total	400 000,00

Décision Modificative n°3 – Budget Eau :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21531 / OPNI	Réseaux d'adduction d'eau	10 000,00
	Total	10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21531 / 54	Réseaux d'adduction d'eau	5 000,00 5 000,00
21 / 21531 / 10	Réseaux d'adduction d'eau	5 000,00
	Total	10 000,00

Vote: Pour à l'unanimité

3/ Secours sur les pistes de ski alpin - Tarifs 2024-2025 du SDIS.

Madame le Maire présente au conseil municipal la tarification du SDIS relative aux secours sur pistes dans la commune de Molines en Queyras pour l'année 2024-2025.

Vote: Pour à l'unanimité

4/ Approbation des tarifs de secours sur les pistes des domaines nordiques du Queyras.

Madame le Maire présente les tarifs pour la saison 2024/2025 pour la réalisation des secours effectués à la demande du blessé sur les domaines nordiques gérés par la Communauté de Communes pour la saison hivernale.

Vote: Pour à l'unanimité

5/ Approbation des tarifs et remboursements des secours sur les pistes de ski alpin 2024-2025.

Madame le Maire précise que les communes sont autorisées à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin. Madame le Maire procède ensuite à la présentation des tarifs pour la saison 2024-2025.

Vote: Pour à l'unanimité

6/ Convention avec la régie des stations du Queyras pour les nocturnes 2024-2025.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras pour ce qui concerne les animations nocturnes du domaine skiable et précise les termes de cette convention sachant que la Régie prendra à sa charge le montant à hauteur de 50 %.

Vote: Pour à l'unanimité

7/ Convention avec la régie des stations du Queyras Convention pour la perception recettes luge pour la saison 2024-2025.

Madame le Maire rappelle qu'un partenariat avec la régie des remontées mécaniques concernant la vente de tickets luges a été instauré pour la saison 2024-2025.

Madame le Maire explique qu'il convient de renouveler ce partenariat pour la saison 2024/2025 via la signature d'une convention.

Vote: Pour à l'unanimité

8/ Convention avec la CCGO pour des travaux de viabilité hivernale.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes du Guillestrois Queyras n'a pas les moyens matériels d'assurer les interventions de déneigement pour l'accès à la chaufferie bois et à son silo. Elle propose que la commune effectue les opérations de déneigement et de salage. Ces dernières seront considérées comme une prestation de service et seront facturées à la communauté de communes du Guillestrois Queyras.

Madame le Maire propose donc de signer une convention de travaux de viabilité hivernale pour les saisons 2024-2027.

Vote: Pour à l'unanimité

9/ Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols.

Madame le Maire indique que l'enjeu est de mesurer et communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire de sa réduction.

Madame le Maire procède à la présentation du rapport établi en s'appuyant sur les données mises à disposition par l'observatoire national de l'artificialisation.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'adoption du rapport.

Vote: 4 Pour 4 Abstentions

10/ Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 28 octobre 2024.

Madame le Maire explique que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28 octobre dernier, pour étudier le transfert de charges nettes lié au transfert des navettes touristiques hivernales de l'Escarton - actant la reprise de ces services par la CCGQ, à compter du 1er janvier 2025 - et des navettes station du Haut-Guil et de Saint-Véran (compétence Mobilité). La CLECT, sollicitée sur une révision libre des attributions de compensation, s'est, également, prononcée sur la compensation de la prise en charge de la subvention au Ski Club Queyras par les communes du Queyras à partir du 1er janvier 2025.

Vote: Pour à l'unanimité

11/ Autorisations spéciales d'absences.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que les articles L622-1 à L622-7 du Code de la Fonction Publique prévoient l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Elle précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Social Territorial.

Le Maire propose, à compter du 17/12/2024, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées aux membres du Conseil Municipal.

Vote: Pour à l'unanimité

12/ Prix de la location des salles communales.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer les tarifs des locations des salles communales. Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

De fixer le tarif de location à 100 € pour la journée et à 60 € pour la demi-journée (ou la soirée). Par ailleurs, Madame le Maire propose d'appliquer la gratuité pour les associations du territoire.

Vote: Pour à l'unanimité

13/ Organisation déneigement avec les prestataires pour l'hiver 2024/2025.

Madame le Maire rappelle que la commune dispose de 28920 mètres de voirie communale. Chaque hiver, la commune de Molines en Queyras connait des périodes d'intempéries pénalisantes pour les usagers de la route. Elle a donc comme obligation de rendre la voirie sécuritaire. Pour ce faire, Madame le Maire informe les élus qu'en complément des moyens actuels de déneigement, la commune a choisi de faire appel à des prestataires extérieurs et volontaires.

Leur intervention s'effectue sur le fondement des dispositions de l'article 48 de la loi de modernisation agricole n°2010-874 du 27 juillet 2010. Les exploitants agricoles, tels que définis à l'article L.311-1 du code rural de et de la pèche maritime, bénéficient alors du statut de collaborateur occasionnel du service public hivernal. Ce service est autorisé et peut-être sollicité pour pallier les besoins de la commune.

Vote: Pour à l'unanimité

14/ Nouvelles redevances Agence de l'eau.

Madame le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2025, une nouvelle réforme des redevances s'appliquera. La loi de finances 2024 a instauré trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- deux redevances pour performance:
 - o performance des réseaux d'eau potable;
 - o performance des systèmes d'assainissement collectif.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 €/m3 HT pour l'année 2025 et le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 €/m3 HT pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Madame le Maire précise qu'il convient de fixer le tarif de la contrevaleur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer à 0,01€/m3 HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Vote: Pour à l'unanimité

Questions diverses:

Réunion Régie/Mairie/ESF/Anim'Agnel avant début de saison – Jeudi 19 décembre 2024 :

Cette réunion a pour but d'échanger sur l'organisation avant le démarrage de la saison.

Nordic Pass Evasion:

Ce forfait est une nouveauté, il est dédié aux activités nordiques autres que le ski de fond (randonnée, raquettes...).

Bornes ski pass (forfaits ski alpin):

Ces bornes installées depuis cette année vont permettre aux skieurs d'acheter leur forfait à une borne sans attendre aux caisses (possibilité de prendre son forfait la veille, recharger son pass...).

Mutuelle communale:

Les communes de la communauté de communes se sont associées afin de lancer un groupement de commande dans le but de proposer une mutuelle de santé communale solidaire, pour faire profiter leur population des avantages d'une telle mutuelle. 3 formules vont être proposées aux habitants. Des permanences vont être organisées sur la commune pour informer les administrés.

Course de ski alpinisme association Montagnes Queyras:

La Commune a été sollicitée par l'association Montagnes Queyras qui souhaite organiser le 1er mars 2025, une course de ski alpinisme (montée sèche).

Cette course sera une montée sèche et figurera au calendrier national des courses de ski alpinisme. Pour financer l'organisation de cet événement l'association sollicite une subvention de 400 € (même somme demandée à Saint-Véran).

Vente du véhicule communal:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'engin communal de type Unimog a été vendu pour un montant de 11 084 € à l'entreprise UNIMOG DONALD.

Cette vente a été effectuée sur la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE.

La vente aux enchères se terminant le 22/09, le véhicule a été adjugé à 11 084 € hors frais.

Puits nappe de Fontgillarde:

L'opération de développement du puits s'est poursuivie, des essais de pompage ont été effectués ayant donné un meilleur rendement qu'auparavant (50 m3/h contre 15m3/h). Essais concomitants avec la neige de culture.

Signalétique routière (Parc):

La pose est terminée, des ajustements vont devoir être effectués.

Travaux sentiers:

Des dates ont été programmées en 2025 (pour un montant de 4 000 €). Parmi les travaux prévus il y a notamment la poursuite de l'entretien du Canal Rouchas Frach.

Rencontre avec les propriétaires de l'hôtel « Le Chamois » :

Ils ont fait part à Madame le Maire de leurs difficultés à trouver un repreneur et ont émis l'idée que la commune rachète le bâtiment comme cela a déjà été fait dans d'autres communes. Dans un premier temps, la commune va se rapprocher des Domaines pour avoir une estimation du coût.

Vœux du Maire:

La cérémonie aura le samedi 11 janvier 2025 à 18h dans la salle polyvalente.

La parole est donnée à François Laget membre de l'association Montagnes Queyras au sujet du projet de course de ski alpinisme prévue en mars à Molines/Saint-Véran. Pour rappel, l'association Montagnes Queyras organise déjà le Grand Béal et le Trail des Etoiles. Elle réfléchit actuellement à s'ouvrir aux jeunes en organisant des sorties encadrées.

Par ailleurs, le projet de course de ski alpinisme prévue le 1^{er} mars 2025 à 17h est une course en pleine nature et une nouveauté sur les Alpes du Sud (sollicitation de la Fédération). Il s'agit d'une montée sèche ouverte à tous (licenciés et autres sur présentation d'un certificat médical).

Au vu de la présentation faite par Monsieur Laget, le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer cette subvention d'un montant de 400 € en soutien au projet conduit par l'association Montagnes Queyras.

Fin de la séance à 17h45.

Le Maire GARCIN Valérie Le secrétaire GARCIN Michel